

**01**  
Vie du **HCCP**

**02**  
Bonnes **PRATIQUES**

**03**  
Actualités **LOCALES**  
et **NATIONALES**

**04**  
Informations juridiques : actualité  
de la **COMMANDE PUBLIQUE**



Dominique VIENNE  
Président du HCCP

## EDITO

Les opérateurs économiques réunionnais manquent trop souvent de **visibilité** sur la structure des achats de donneurs d'ordres publics. Pourtant ils sont demandeurs d'informations sur les **besoins futurs**, en particulier dans le domaine du BTP qui nécessite une forte **anticipation** du plan de charges, des investissements et des formations.

Le respect de l'esprit du code de la commande publique et une bonne Stratégie du Bon Achat, permettent de diffuser en amont ces informations essentielles, en organisant des rencontres publiques avec les entreprises lors desquelles la **planification des achats** leur est présentée. Les dernières journées du territoire organisées par l'association SBA et les collectivités engagées dans une convention SBA, et tout récemment celles organisée par le Conseil Départemental, démontrent s'il le fallait encore, que



cette programmation, certes indicative, contribue à **l'attractivité** et à **l'égalité d'accès** à la commande publique, en particulier pour les opérateurs qui n'y sont pas familiers.

Au-delà de l'importance de l'information pour les entreprises, cette planification permet symétriquement aux structures publiques de mieux **piloter** le lancement de nouvelles procédures d'achat, en anticipant le temps nécessaire à la **réévaluation des besoins** conformément au code de la commande publique, et la prise en compte des **enjeux d'innovations, environnementaux, sociaux**, etc.

Enfin, **l'obligation** de publier chaque année la liste des données essentielles des marchés publics et principalement **la part accordée** aux TPE PME, participe de

## NOS AMBITIONS : TRANSPARENCE CONFIANCE

cette logique de **transparence**, de **confiance** et de meilleure connaissance de la nature des achats publics.

La transparence et la visibilité de la commande publique ainsi que les ambitions de mise en réseau portées par le HCCP seront de puissants leviers, pour **nourrir des relations** saines et bénéfiques entre les acteurs publics et privés, et pour construire des bénéfices socio-économiques **mutuellement profitables**.

## 01 | Vie du HCCP

### TRAVAUX DES INSTANCES DU HCCP

#### Gestion des travaux

Comme indiqué lors de la réunion plénière du 18 juin dernier, il a été fait appel à un consultant pour accompagner en méthodologie les instances du HCCP (comité technique, groupes de travail), assister le chargé de mission et préparer la prochaine assemblée plénière.

Outre ses missions d'accompagnement, il est chargé de réaliser un document de présentation du HCCP 2.0 et à destination de tous les acteurs de la commande publique pour clarifier les rôles et les missions de chacun, de conceptualiser un kakemono, de rédiger une synthèse méthodologique à l'usage des pilotes du HCCP, d'un document de présentation destiné au grand public, d'un support de présentation qui sera utilisé lors de la réunion plénière de décembre et d'un rapport d'activité à l'issue de cette réunion.

#### Comité technique

Un 5<sup>ème</sup> comité technique s'est tenu le 19 octobre en présence de M. Dominique Vienne, président du HCCP, de M. Pascal Gauci, SGAR, des référents de GT et du chargé de Mission HCCP et du cabinet consultant.

Un point de l'avancement des travaux des GT a été fait en séance au cours d'un tour de table et les points de blocage étudiés.

#### Groupes de travail

Le **GT6** « clauses sociales » a été renommé « achat socialement responsable ».

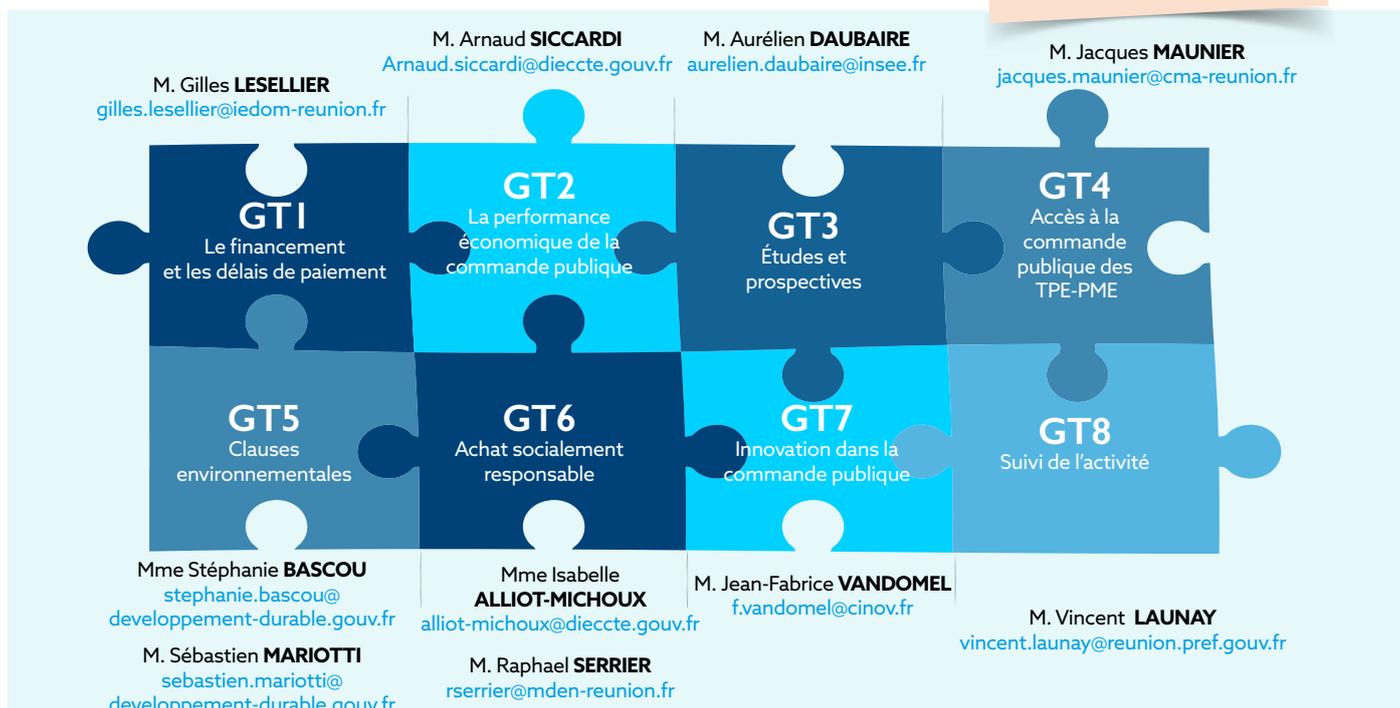
Sa référente est désormais Mme Isabelle Alliot-Michoux, adjointe au Responsable du Pôle 3E de la DIECCTE, qui succède à M. Benjamin Coudriet, qui a quitté les fonctions qu'il occupait

au sein de cette administration. Le **GT6** est désormais co-animé par M. Raphaël Serrier, directeur de la maison de l'Emploi Nord (MDEN).

Le **GT4** « accès à la commande publique » a réuni, dans les locaux du conseil régional, le 9 octobre, les principaux donneurs d'ordres publics. L'ordre du jour de cette réunion avait pour objet la présentation des résultats de l'enquête réalisée localement sur les pratiques des acheteurs en matière d'accès des TPE-PME à la commande publique, d'achats innovants et d'achats durables. Un débat nourri s'en est suivi avec recueil des avis et propositions.

#### Réunion de GT

**GT3** : 17 novembre  
**GT5 / GT7** : 20 novembre  
**GT6** : 24 novembre



## 02 | Bonnes pratiques

À retrouver sur le site internet de la préfecture

[http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/crire/?exec=rubrique&id\\_rubrique=490](http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/crire/?exec=rubrique&id_rubrique=490)

Culture et patrimoine
Agriculture et forêt
Alimentation et réglementation animale
Aménagement du territoire, construction et habitat
Environnement, prévention des risques naturels et technologiques
Protection des personnes et des biens : sécurité civile, sécurité publique, sécurité routière
Plan et contrat de convergence et de transformation
Coopération régionale
Collectivités territoriales
Haut conseil à la commande publique



### Guides et études DAJ/OECP

[http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/crire/?exec=rubrique&id\\_rubrique=490](http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/crire/?exec=rubrique&id_rubrique=490)

Documents ajoutés depuis octobre 2020 :

- IEDOM - Délais de paiement pratiqués par les entreprises et organismes publics des DCOM (rapport 2019)
- Banque de France - Observatoire des délais de paiement (rapport 2019)
- DAJ – L'achat public responsable

### LIVRES BLANCS

[http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/crire/?exec=rubrique&id\\_rubrique=491](http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/crire/?exec=rubrique&id_rubrique=491)

### ETUDES DIVERSES

[http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/crire/?exec=rubrique&id\\_rubrique=492](http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/crire/?exec=rubrique&id_rubrique=492)

<https://www.iedom.fr/iedom/publications/rapports-annuels/rapport-annuel-sur-les-delais-de-paiement/article/rapport-annuel-delais-de-paiement-2019>

### PNAAPD - Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables

Les pouvoirs adjudicateurs doivent tenir compte des objectifs du développement durable lors de la passation de leurs marchés.

Le PNAAPD fixe comme objectif pour 2020 qu'au moins 25 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale.

<http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/PNAAPD.htm>

## 03 | Actualités locales et nationales



### Rencontre avec Patrick LOQUET

consultant/formateur/conférencier, venu à La Réunion, à l'initiative des Maisons de l'Emploi de La Réunion, pour animer des formations à l'achat socialement responsable et participer à des travaux de dimensionnement des clauses.



### Échange avec le député Philippe NAILLET

en recherche d'informations sur l'avancement des travaux du HCCP.

### Étude sur la formation des acteurs de la commande publique

Cette étude, à laquelle seront associées les chambres consulaires, le CNFPT, l'AMDR et l'État et qui sera confiée à un bureau d'études, est envisagée sous l'angle de la formation des élus, des cadres administratifs des fonctions publiques, des chefs d'entreprises. Elle doit permettre de :

- réaliser un état des lieux de l'existant : formations déjà mises en œuvre et leur contenu, publics touchés,
- réaliser une analyse fine des besoins des différents acteurs publics et privés,
- faire des préconisations et dresser des pistes d'actions,
- et donc permettre de renforcer l'efficacité de l'achat public et des acteurs économiques.

### Enquête sur les pratiques de la commande publique

Un questionnaire sur la pratique des acheteurs en matière d'accès des TPE/PME à la commande publique, d'achats innovants et d'achats durables, a été envoyé en août 2020 aux principaux donneurs d'ordres des trois fonctions publiques (collectivités, Hôpital, services de l'État), aux bailleurs sociaux, au port et à l'aéroport. Les deux tiers des destinataires ont répondu à ce questionnaire.

Cette enquête doit permettre de travailler sur les points forts et les points faibles de l'accès des TPE/PME à la commande publique.

[http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/IMG/pdf/questionnaire\\_vierge-2.pdf](http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/IMG/pdf/questionnaire_vierge-2.pdf)

### Les rencontres départementales de la commande publique

organisées par le Conseil départemental, en collaboration avec la CCIR et la CMA, se sont déroulées dans chaque arrondissement du 26 octobre au 5 novembre. Elles avaient pour but de donner les clés aux entreprises leur permettant d'accéder simplement à la commande publique départementale (dématérialisation, démarches, modalités de paiement, programmes d'achats 2021, dispositif R+ et Pass bien-être construction).

### Troisième édition des « Rencontres Acheteurs Publics des Services de l'État et Entreprises »

organisées les 10 (à la CCIR) et 11 (à la MEFS de Saint-Pierre) décembre, par la préfecture et la CCIR, en présence d'un expert des marchés publics sur la thématique de « La relance de l'activité des entreprises par l'achat public » et des rencontres B to B.

### Mission des achats du ministère des Armées

Retrouvez en podcast, tout au long du mois de l'Innovation Publique, des informations sur les liens entre achat public et innovation <https://vimeo.com/475420931>

## 04 | Informations juridiques : actualité de la commande publique



### Décret n°2020-1261 du 15 octobre relatif aux avances dans les marchés publics (JO du 17/10/2020).

Ce texte annule l'obligation de constituer une garantie à première demande pour bénéficier d'une avance d'un montant supérieur à 30 %.

L'article R.2191-8 du code de la commande publique est, dorénavant, écrit de la manière suivante : « L'acheteur peut porter le montant de l'avance au-delà de 30 % du montant calculé, conformément aux dispositions de l'article R.2191-7. Il peut alors en conditionner le versement à la constitution d'une garantie à première demande. Cette garantie peut porter sur tout ou partie de l'avance. Les deux parties peuvent s'accorder pour substituer à cette garantie une caution personnelle et solidaire. La constitution de cette garantie ne peut toutefois être exigée des personnes publiques titulaires d'un marché. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/10/15/2020-1261/jo/texte>

### La direction des affaires juridiques du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

met en ligne une page internet dédiée aux achats responsables : [http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/ecrire/?exec=article\\_edit&id\\_article=7362](http://www-services-etat-reunion.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/ecrire/?exec=article_edit&id_article=7362)

Des dispositifs favorisant la prise en compte du développement durable (protection de l'environnement, responsabilité sociale accès des TPE/PME aux contrats publics) ont été progressivement intégrés dans le droit de la commande publique.

Parmi les obligations auxquelles sont soumis les acheteurs :

- la prise en compte des préoccupations de développement durable dans la définition des besoins, dans le respect des principes généraux de la commande publique ;
- pour certains acheteurs, l'adoption et la publication d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables.

### Focus réglementaire

Le recensement des contrats de la commande publique est obligatoire pour les contrats dont le montant est supérieur à 90 00€ HT et fortement conseillé pour les achats d'un montant inférieur.

Il concerne tous les acheteurs passant les marchés publics. L'ensemble des données transmises à l'observatoire économique de la commande publique (OCEP) vise à connaître, analyser et diffuser les données chiffrées de la commande publique en France et notamment l'évolution de l'accès des TPE/PME aux contrats publics (cf Décret n°2018-1225 du 24/12/2018).

**Rappel :** Toute personne ou organisation ayant un intérêt à se mobiliser autour de la commande publique et de sa meilleure efficacité pour le territoire est invitée à participer aux groupes de travail.